

## Relevé de discussion et de décisions du Comité de pilotage du 19 novembre 07

Étaient présents lors de la séance du 19 novembre :

**ULP** : Alain Beretz, Yannick Schmitt, Emmanuel Caillaud, Jean-Marc Jeltsch

**UMB** : Bernard Michon, Bernard Baraton, Michel Deneken, Jacqueline Igersheim

**URS** : Florence Benoît-Rohmer, Dominique D'Ambra, Frédérique Granet, Eric Pimmel

**PUES** : Robert Loye

**IUFM** : Jean-Claude Bove, Michel Herr

**Inter-U** : Anne Goudot

**Expert extérieur** : Josette Soulas

**Président de séance** : Florence Benoît-Rohmer

## Relevé des décisions prises par les Présidents

### **A. Bernard Saint Girons, DGES, participera à un comité de pilotage extraordinaire, le vendredi 7 décembre de 14 à 16 heures (salle Alex Weill).**

L'état d'avancement des différents volets du PEC et la dynamique du projet lui seront présentés autour de grandes problématiques associant plusieurs thématiques :

- ▶ Structures et moyens
- ▶ Pédagogie et recherche
- ▶ Stratégies d'ouverture

**Des propositions peuvent être adressées à l'Equipe projet pour préparer l'exposé de ces problématiques.**

### **B. Le bilan des travaux des groupes fera l'objet d'une présentation devant les conseils de chaque université.**

La proposition d'un modèle standard de rendu-compte ne doit pas alourdir la charge de travail, notamment pour les groupes « Offre de formation » et « Recherche et valorisation ».

### **C. La seconde assemblée des groupes aura lieu le 5 décembre.**

Les directeurs d'UFR, d'écoles, d'unités de recherche, ainsi que les chefs de service sont invités. La réunion est prévue de 9 heures à 16 heures, avec un buffet à 13 heures.

La restitution des audits effectués par l'IGAENR se fera à partir de 16 heures, devant les équipes de direction des trois universités et de l'IUFM.

### **D. Actions pilotes**

- ▶ **Résultat de l'appel à proposition lancé le 30 octobre** : 16 actions pilotes ont été proposées.
- ▶ **Qu'est-ce qui confère à une action le caractère pilote ?** Une action peut être pilote parce qu'elle illustre la plus-value apportée par la fusion, ou parce qu'elle illustre les principales ambitions affichées par l'Université de Strasbourg<sup>1</sup>, et ceci pour une période limitée à la durée du contrat, et avec des résultats attendus clairement précisés et qui seront évalués.

### **Propositions retenues telles que formulées :**

*Remarque* : Les dossiers des propositions retenues sont disponibles sur le site [intranet](#) du projet.

- ▶ **Création d'une cellule « Se connaître, s'évaluer »**. Cette cellule, qui réunira les services statistiques, constituera une aide au pilotage, comportera également un pôle « audit interne ». Elle offrira une ressource pour les démarches d'auto-évaluation menée à partir des composantes et/ou des filières.
- ▶ **Création d'une semaine d'accueil en L1 pour tous les primo-entrants** (groupe Offre de formation)
- ▶ **Création d'un collège des Ecoles doctorales** (groupe Recherche & Valorisation)
- ▶ **Création du dispositif de communication de l'Université de Strasbourg** : Action pilote en raison de son caractère expérimental, la création du dispositif de communication de l'Université unique passe par une période transitoire de regroupement des services de communication sur un même plateau, jusqu'à la création de l'Université de Strasbourg.

---

<sup>1</sup> qui figureront dans le préambule politique qui sera rédigé par les Présidents (voir 5)

Ce service regroupé aura notamment la charge de mettre en place les outils de communication indispensables à la nouvelle université, et notamment le site Web de l'Université de Strasbourg et l'identité visuelle de cette dernière. Il conviendra d'être attentif au phasage avec les différents aspects de la maîtrise et de l'optimisation des ressources numériques et penser au recrutement d'un chef de projet multimédia.

- ▶ **Sciences, culture et société** : les 5 actions pilotes, favorisant l'ouverture de l'Université de Strasbourg sur la société, sont retenues, mais sous la forme d'une action pilote Sciences, culture et société. La création d'un groupe inter-u « Sciences cultures et société », à la demande des porteurs de ce projet, est approuvée.

### **Propositions retenues dans leur principe mais nécessitant d'être précisées :**

- ▶ **Accompagnement des étudiants étrangers hors convention** (groupe RI) : Projet intéressant car lié au souci de faire de l'Université de Strasbourg une université accueillante pour les étudiants étrangers. Il doit être repris et retravaillé en liaison avec les groupes Offre de formation et vie universitaire, et en partenariat avec le CROUS.
- ▶ **Inscrire l'Université de Strasbourg dans une démarche de développement durable** (groupe Vie Universitaire) : Ainsi formulée, cette orientation doit figurer directement dans le préambule politique du projet d'établissement commun. Un projet d'action pilote circonscrit dans sa durée et son objectif doit être repensé avec le pôle européen.

### **Propositions retenues dans leur principe mais à formuler dans un autre cadre :**

- ▶ Création d'une direction des emplois, de la fonction « gestion des carrières », et de la mise en place d'une convention collective (groupe Ressources humaines). Ces trois propositions d'actions pilotes seront reprises dans le cadre plus approprié de la reconfiguration de la fonction RH.

### **Actions pilote nécessitant une étude de faisabilité**

- ▶ **Réussir à l'université** (A. Peterman) : cette proposition doit être reprise en relation avec le groupe Offre de formation et l'IUFM
- ▶ **Améliorer le niveau en langues des étudiants et des personnels** (A. Peterman) : La proposition consiste à déployer un dispositif d'enseignement à distance, permettant un suivi de la fréquentation. Le préambule politique du projet d'établissement commun mettra l'accent sur une ambition de trilinguisme (français, anglais, allemand) pour les étudiants de l'Université unique. La proposition doit faire l'objet d'une étude de faisabilité approfondie par le groupe Offre de formation dans le cadre d'une politique des langues précisée pour l'Université de Strasbourg. Les présidents vont réfléchir à la manière de répondre à cet enjeu.

## **E. Reconfiguration des fonctions de gestion**

Afin de sécuriser la transition au cours du passage de trois à un établissement et d'anticiper sur la question de l'encadrement administratif et comptable de la future université, les présidents confient à chaque SGEPEs en fonction (un dans chaque université et un à l'IUFM), sur la proposition de Josette Soulas, une mission au terme de laquelle ceux-ci proposeront pour la mi-janvier :

- ▶ une reconfiguration des fonctions RH, Finances et Patrimoine
- ▶ un ensemble de mesures visant à sécuriser la transition, en évitant toute régression par rapport au fonctionnement actuel.

Parallèlement, les présidents s'attacheront à obtenir de la DGES des clarifications sur les emplois dont pourra disposer l'Université de Strasbourg, et des garanties qui seront données aux titulaires actuels d'emplois au cas où ils ne seraient pas nommés dans le nouveau cadre.

Les présidents, et le directeur de l'IUFM pour ce qui le concerne, cosigneront des lettres de mission à chacun des SGEPEs.

## **F. Quelques ambitions pour l'Université de Strasbourg (préambule politique), auxquelles pourraient être associées des actions pilotes**

- ▶ ambition du trilinguisme pour étudiants et personnels ( ?)
- ▶ qualité de l'accueil des étudiants, (actions handicap ? santé, bien-être des étudiants ?) – un volet spécifique pour l'accueil et l'environnement proposé aux étudiants étrangers
- ▶ identité européenne marquée (il serait bon d'avoir une action pilote pour favoriser le développement de cette identité, associant EUCOR)
- ▶ Ouverture (sciences, culture, société) se traduirait aussi par la mise en place d'un comité d'orientation stratégique parmi les instances statutaires.

## **G. Les présidents approuvent la liste des questions d'ordre juridique à poser au ministère, présentée par Jean Déroche**

## **H. La délibération et le vote du projet d'établissement commun, mi-février, seront réalisés par une assemblée des congrès des trois universités.**

- ▶ Il conviendra d'interroger la DGES si un délai de quinze jours peut être obtenu, de manière à faire délibérer par cette assemblée à la fois la composition du CA et le projet d'établissement commun.

## **I. Les présidents passent commande au service de communication regroupé d'une carte de vœux commune pour janvier 2008, avec les orientations suivantes :**

- ▶ Une carte cartonnée commune découpée de telle manière que l'insère personnalisé en papier qui y sera glissé soit d'emblée en partie visible. Sur la partie visible figurera le logo de l'organisation envoyant ses vœux : ULP, UMB, URS, IUFM ou pôle européen.
- ▶ Au dos de la carte figureront les logos des trois universités.
- ▶ L'image de couverture figurera soit le sceau de l'Université de Strasbourg, soit le palais universitaire.

## Relevé des points de discussion

### A – Collegium

- ▶ Sont évoquées les difficultés des communautés universitaires à comprendre que les propositions de collegium qui remontent suite à l'appel des présidents ne figent pas la situation, même si elles ont fait l'objet de votes au sein des composantes. En dernier ressort, les conseils actuels auront à délibérer sur les propositions qui leur seront soumises par les équipes présidentielles.
- ▶ Une première réunion a eu lieu entre les 5 unités du secteur « Sciences humaines et sociales » de l'UMB
- ▶ Des navettes ont lieu au sein de chacune des trois universités, qui devront être suivies de navettes entre les universités dans un second temps.

### B – Préparation des délibérations destinées à acter la dissolution des trois établissements et la création de l'Université de Strasbourg

- ▶ **L'instance consultée doit-elle être commune (assemblée des conseils des trois établissements) ?** Ce « congrès » tripartite favoriserait la prise en compte d'amendements.
- ▶ **Un projet de statut pourrait-il être voté par les CA actuels (sous la forme du congrès tripartite mentionné au point précédent), et passé comme témoin au nouveau CA pour un vote définitif ?** Outre qu'elle permettrait de définir dans ces statuts provisoires le mode d'organisation les élections des instances de l'Université de Strasbourg, cette démarche aurait l'avantage que les CA prononcent leur dissolution sur un projet et non pas sur un vide. Les présidents y sont très favorables, et chargent Jean Déroche de vérifier auprès du ministère qu'elle serait compatible avec la loi.
- ▶ **Des points d'accord se dégagent sur les futures instances :**
  - ◆ CEVU et CS avec un nombre maximal de membres, et au sein de ceux-ci le maximum autorisé correspondant à la vocation de chaque conseil
  - ◆ CA : nombre maximum autorisé pour les étudiants et les BIATOS ; la définition du mode électoral devra être soigneusement réfléchi.